

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille dix, le quinze juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
8 juin 2010

Conseillers en exercice : 26
Présents : 22
Procuration : 1
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2010

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

POUJOL Odile a donné procuration à MISTRAL Christelle
Excusées : NIETO Corinne, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2010 est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières et administratives

1.1. Compte administratif 2009

Rapporteur : Max GILLES

Le compte administratif 2009 se clôture par un excédent de la section de fonctionnement de 392 570,63 € correspondant à 3 982 557,01 € de dépenses pour 4 375 127,64 € de recettes. Monsieur le Maire précise qu'en raison d'efforts de gestion significatifs, le résultat de fonctionnement est plus positif que les années précédentes.

Le résultat d'investissement s'établit à – 547 469,62 € : 2 598 637,38 € de dépenses pour 2 051 167,76 € de recettes. Hormis le remboursement des emprunts, les principales dépenses ont concerné l'acquisition de terrains, le revêtement des voiries et la création de parking, l'extension du cimetière, les menuiseries des écoles et l'achat de différents matériels informatiques et d'un camion benne.

Monsieur le Maire se retire de la salle et le Conseil Municipal, par 22 voix pour, adopte les résultats de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2009.

1.2. Décision modificative

Rapporteur : Max GILLES

Afin de pouvoir procéder à l'acquisition de matériel informatique il convient de modifier le budget d'investissement, compte 2183 : 10 000 € sont inscrits en dépenses. Le compte 23182 Bassin de rétention est réduit du même montant est s'établit à 290 000 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

1.3. SICAS : Rapport annuel 2009

Rapporteurs : André RICARD & Aurélien BOUCHET

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le

Président du SICAS (Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales) a adressé le rapport retraçant l'activité de l'année 2009, accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport du SICAS doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal : la capacité d'irrigation couvre 10 000 hectares. Sur le périmètre, que l'on irrigue ou non, à partir d'un are la cotisation est due. A Eyragues, environ 700 hectares pourraient être soumis à cette cotisation. Toutefois, tenant compte du caractère déclaratif ainsi que de la nature des cultures, seulement 200 hectares font l'objet d'une facturation. Le canal vieillit et sa restauration s'impose car il est primordial pour l'environnement. Afin de grossir les recettes, les participations communales subissent une augmentation de 10%.

2. Personnel

2.1. Recrutement responsable du restaurant scolaire

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Suite à l'annonce de recrutement d'un responsable du restaurant scolaire, en raison du départ en retraite du titulaire du poste, une trentaine de candidatures ont été reçues.

9 candidats ont été retenus et reçus lors d'entretiens par Messieurs GILLES, TROUSSEL et TERRIÉ.

Le choix du candidat s'est porté sur M. Thierry AUBERT, 35 ans, cuisinier dans un restaurant châteaurenardais et domicilié à Eyragues. Il prendra ses fonctions le 26 juillet.

Le recrutement de Monsieur Benoît CHRISTOPHE est en cours pour un poste technicien supérieur travaux/urbanisme, avec le rôle d'économiste pour les croquis, plans, estimatifs et études techniques.

Monsieur le Maire propose la création de ses deux postes : un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et un poste de technicien supérieur. Le régime indemnitaire de la collectivité est modifié pour intégrer ces deux postes.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création de ces postes et la modification du régime indemnitaire de la commune.

3. Projets – Travaux

3.1. Toitures des écoles

Rapporteur : Michel LEYDET

Afin de réaliser l'étanchéité des toitures des écoles, une consultation a été menée. Le marché, procédure adaptée, comporte deux lots : Lot 1. - Etanchéité et Lot 2. - Charpente / Couverture.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction de :

- la valeur technique des prestations : 30 %;
- le prix des prestations : 30 %;
- le respect du planning et durée d'intervention : 40 %

De façon à ce que les travaux soient impérativement exécutés à compter du 5 juillet 2010 et jusqu'au 13 août 2010.

La date limite de réception des offres était fixée au 11 juin 2010. Il est rendu compte en séance des offres reçues.

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par la Sas SYNERGIE 7 dont le correspondant est M. VIAL Jean-Philippe.

Lot 1 – étanchéité :

RANG	Entreprise	Valeur Technique (30%)			Prix prestations * (30%)			Planning et délais (40%)			NOTE GLOBALE sur 10
		Note sur 10	Coef	Note Entreprise	Note sur 10	Coef	Note Entreprise	Note sur 10	Coef	Note Entreprise	
1	SOPREMA	8	0,3	2,40	10	0,3	3,00	10	0,4	4,00	9,40
2	ETPHOBAT	8,5	0,3	2,55	9,1	0,3	2,73	10	0,4	4,00	9,28
3	ALPHA SERVICES	8	0,3	2,40	9,08	0,3	2,72	10	0,4	4,00	9,12
4	SUD ETANCHE	7	0,3	2,10	7,94	0,3	2,38	10	0,4	4,00	8,48
5	ISOLETANCHE	7,5	0,3	2,25	6,38	0,3	1,91	10	0,4	4,00	8,16
6	T.C.E.I.	5	0,3	1,50	7,48	0,3	2,24	10	0,4	4,00	7,74

Lot 2 – Charpente/Couverture :

RANG	Entreprise	Valeur Technique (30%)			Prix prestations * (30%)			Planning et délais (40%)			NOTE GLOBALE sur 10
		Note sur 10	Coef	Note Entreprise	Note sur 10	Coef	Note Entreprise	Note sur 10	Coef	Note Entreprise	
1	RENAULT CHARPENTE	7	0,3	2,10	10	0,3	3,00	10	0,4	4,00	9,10
2	T.C.E.I.	5	0,3	1,50	8,36	0,3	2,51	10	0,4	4,00	8,01

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la Société SOPREMA pour le Lot 1 - Etanchéité pour un montant de 51 032,07 € HT, soit 61 034,36 € TTC et de la SAS RENAULT pour le Lot 2 - Charpente / Couverture pour un montant de 40 575,88 € HT, soit 48 528,75 € TTC.

3.2. Chantiers en cours

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le point est fait sur l'ensemble des travaux dont les chantiers sont tous en phase de réalisation.

- **Aménagement av Barbusse**

Les travaux de l'avenue Barbusse ont débuté. Des déviations sont mises en places afin de permettre une meilleure organisation du chantier. Des réunions préparatoires avec les gestionnaires des réseaux sont organisées afin d'étudier l'ensemble des raccordements nécessaires.

- **Extension du Cimetière**

Les travaux du cimetière se poursuivent. Les caveaux ont été installés et leur habillage est en cours.

Patrick DELAIR présente le projet de réalisation de l'entrée de l'extension du cimetière comprenant places de stationnement, revêtement, réseaux et espaces verts. Il indique que ces travaux constituaient, pour partie, la tranche conditionnelle du LOT 1 VRD / EV attribué à l'entreprise VERT ET SPORT et propose au conseil municipal d'affermir certains travaux de cette tranche conditionnelle pour un montant de 21 028,15 € HT, soit 25 149,67 € TTC,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affermir auprès de l'entreprise VERT ET SPORT, sise Quartier les Poteries – 26390 HAUTERIVES, les travaux de la tranche conditionnelle pour un montant de 21 028,15 € HT, soit 25 149,67 € TTC

- **WC publics**

La construction des WC est en cours et devrait être achevée avant les fêtes de la Saint-Eloi.

- **Trottoirs de l'avenue du 8 mai 1945**

La commune souhaite procéder à l'aménagement des trottoirs de l'avenue du 8 mai 1945, et a engagé une consultation afin de retenir un maître d'œuvre de l'opération. Il est proposé de retenir l'offre du Bureau d'Études CHRISTOPHE PAYSAGISTE – Les Terrasses de Welia – Bât AA – 377, avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE pour cette mission de maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire de 3 999 € TTC.

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité la proposition du BE CHRISTOPHE PAYSAGE, avec un forfait de rémunération fixé à 3 999 € TTC, pour une prestation comprenant les missions APS, DCE, Aide aux choix des Entreprises, suivi et réception des travaux.

4. Divers

4.1. Convention avec la MFR de Beauchamp

Rapporteur : Françoise BASNEL

La municipalité a obtenu l'accord pour accueillir 150 enfants lors du centre aéré qui va se dérouler à Beauchamp du 2 juillet au 14 août 2010. Comme les années précédentes, une convention de location va être signée pour un montant de 4 000 € avec, compte tenu du nombre d'enfants inscrits cette année, 4 sanitaires supplémentaires. Une convention pour le lavage des draps est également signée avec la Maison de Retraite Publique d'Eyragues.

- **Solidarité**

Yvette POURTIER a contacté l'Ambassade d'Haïti pour venir en aide à une école. Elle informe que la Fédération Française de la cardiologie, lance une campagne « une vie = trois gestes » qui se déroulera du 11 au 26 septembre 2010. Une démonstration avec la participation des Sapeurs Pompiers, qui vont être sollicités, aura lieu sur la Place de la Libération en septembre.

- **Ecoles**

Christelle MISTRAL déplore le stationnement de véhicules des 2 côtés de l'Avenue Gabriel Péri, ainsi que les voitures qui empruntent la Traverse Serge Rochette.

- **CCAS**

Louis ROSELLO indique que le CCAS reste très attentif aux personnes âgées percevant moins de 600 € de retraite.

- **Communication**

Michel GAVANON souhaite que le prochain bulletin municipal soit diffusé vers le 14 juillet et met l'accent sur l'effort qui doit être fait quant aux informations municipales. Il espère que le panneau installé sur la place pourra refonctionner dès la semaine prochaine.

« L'indispensable Eyraguais » qui recueille l'annuaire des commerçants et artisans ainsi que les informations et numéros utiles de la commune va être édité en 3 000 exemplaires. Le Journal des Alpilles va consacrer une page à la Commune d'Eyragues en Juillet.

- **Transports scolaires**

Brigitte MIGNOT s'interroge sur la suppression des abribus. Il est répondu que le Conseil général 13 a changé d'opérateur. Tous les abris ont été enlevés et seront réinstallés durant l'été.

- **Salles municipales**

Vincent LESCOT qui a été désigné au dernier conseil pour réformer les modalités de réservation et de locations des salles municipales, rapporte que de nombreuses voitures non immatriculées dans le 13 stationnent à l'extérieur des parkings. Il faut être plus vigilants sur les locations.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire fait part des courriers de remerciements reçus de différentes associations ayant obtenu une subvention communale 2010 : Ligue contre le cancer, l'Amicale Sportive Judo Club, Espoir 13, la SPA et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

- **Urbanisme**

Monsieur PAOLINI qui avait signé un compromis pour l'achat d'un terrain Chemin de la Sablière, vient d'adresser un courrier de rupture du compromis.

- **Formation élus**

L'ATD 13 organise une formation le 30 juin à SAINT-CANNAT sur le thème : la commande publique et le développement durable.

- **Sogedo**

Des travaux vont être entrepris à la Station d'Épuration pour la construction d'un garage destiné au matériel de la Sogedo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.